



COMMUNE  
DE  
BURNHAUPT LE HAUT  
68520

-----  
Téléphone 03 89 48 70 58  
Fax 03 89 62 70 75

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

CONVOCAION DU 8 DECEMBRE 2015

**Sous la Présidence de Madame Véronique SENGLER – Maire**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00.

**Membres en exercice : 19**

**Sont présents : 15**

Monsieur Claude KIRSCHER - 1<sup>er</sup> Adjoint ;  
Madame Claude CAPON - 2<sup>ème</sup> Adjointe ;  
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3<sup>ème</sup> Adjoint ;  
Madame Isabelle ANASTASI - 4<sup>ème</sup> Adjointe.

**Les Conseillers :**

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,  
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,  
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Marc BOHRER,  
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Madame Geneviève CALVET,  
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH.

**Absents excusés non représentés :**

**Absents excusés représentés : 4**

Monsieur Didier GAUTHERAT a donné procuration à Monsieur Jean-Michel CLOG ; Madame Brigitte HUG a donné procuration à Monsieur Marc BOHRER ; Madame Marie-Noëlle NAM a donné procuration à Monsieur Claude KIRSCHER et Madame Nathalie GROSSMANN a donné procuration à Madame Véronique SENGLER.

---

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BOHRER.

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 novembre 2015

**Ordre du jour :**

- 1) Marché de travaux pour la restructuration de la mairie : avenants
- 2) Acquisition des parcelles cadastrées section 4 n°214 (0,42 are), n°216 (0,23 are) et n°217 (0,16 are)
- 3) Avancement de grade : fixation du taux de promotion
- 4) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : désignation d'un représentant communal au sein du comité de pilotage
- 5) Règlement du conseil municipal
- 6) Affichage municipal et associatif : règlement
- 7) Chasse : avenant n°1 au lot de chasse n°1
- 8) Divers et retours de commissions

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015**

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2015, expédié à tous les membres, est adopté avec 15 votes favorables et 4 votes contre (Madame Clarisse BITSCH, Madame Geneviève CALVET, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT et Monsieur Philippe SCHOEN).

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil municipal désigne Monsieur Marc BOHRER secrétaire de séance.

## **ARTICLE 1**

### **OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : AVENANTS**

Monsieur Claude KIRSCHER soumet à l'assemblée les propositions d'avenants suivantes pour le marché de travaux de réhabilitation de la mairie :

1) Lot n°2 transformation – gros-oeuvre – avenant n°2

#### **Nature des travaux :**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de (€HT) : 4 706,86

- Création d'un local supplémentaire au sous-sol nécessitant la mise en œuvre d'une cloison en parpaings au sous-sol, compris enduit. Montant de la prestation (€HT) : 1 175,60
- Au regard des risques d'infiltrations dans le soubassement de la façade est, pose d'une nappe de protection en polyéthylène, compris finition haute par profilé polyéthylène, contre les murs du sous-sol de la façade est. Montant de la prestation (€HT) : 622,50
- Suite au constat d'impossibilité de modifier les installations de Numéricable, création d'un ouvrage en béton armé pour intégration du coffret extérieur Numéricable. Montant de la prestation (€HT) : 806,07
- Suite au constat d'absence de raccordement sur le réseau d'assainissement public de l'évacuation au sol de la chaufferie, création dans ce local d'un regard pour installation d'une pompe de relevage. Montant de la prestation (€HT) : 1 153,49
- Suite au constat de la présence d'excroissances de moellons, après décaissement des aménagements extérieurs au droit du jardin encaissé, travaux de reprise de la maçonnerie pour reconstitution d'un mur de soubassement homogène sans surépaisseurs. Montant de la prestation (€HT) : 949,20

Déductions de travaux non réalisés pour un montant total de (€HT) : 2 631,82

- Suite aux conclusions favorables des études et essais approfondis de structure menés sur la façade nord en vue de la création de l'escalier de secours, suppression de la mise en œuvre de profilés métalliques de renfort. Montant initial de la prestation selon position 7.3 du marché (€HT) : 1 456,84

- Suppression de la mise en œuvre de massifs de fondations sous mâts porte-drapeau. Montant initial de la prestation selon position 17.2 du marché (€HT) : 1 174,98

Réfections pour un montant total de (€HT) : 598,00

- Suite au remplissage béton inopportun du regard de branchement existant, déduction du montant de la prestation de remplacement. Montant de la prestation à déduire (€HT) : 398,00 (travaux supplémentaires à porter en parallèle au marché du lot N°21)
- Suite à l'erreur d'implantation du linteau sud du boyau de liaison nécessitant la réalisation d'un habillage en tôle d'aluminium laquée de rétablissement de l'alignement initialement souhaité, déduction du montant de la prestation d'habillage. Montant de la prestation à déduire (€HT) : 200,00 (travaux supplémentaires à porter en parallèle au marché du lot N°9)

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 477,04 €
- Montant TTC : 1 772,45 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 187 868,36 €
- Montant TTC : 225 442,03 €

## 2) Lot n°9 menuiserie extérieure aluminium – avenant n°1

**Nature de l'avenant :**

Réalisation de travaux supplémentaires :

- Suite à l'erreur d'implantation du linteau sud du boyau de liaison commise par l'entreprise DEGANIS, réalisation d'un habillage en tôle d'aluminium laquée de rétablissement de l'alignement initialement souhaité. Montant de la prestation (€HT) : 200,00

Réfaction de 200,00 €HT à porter en parallèle au marché du lot N°2.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 200,00 €
- Montant TTC : 240,00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 26 700,00 €
- Montant TTC : 32 040 ,00 €

### 3) Lot 21 assainissement – aménagements extérieurs – avenant n° 1

#### **Nature de l'avenant :**

Réalisation de travaux supplémentaires :

- Suite au remplissage béton inopportun du regard de branchement existant par l'entreprise DEGANIS, travaux de remplacement du regard. Montant de la prestation (€HT) : 1 133,00 selon prix de la position 2.1.9 du marché

Déductions de travaux non réalisés :

- Suite aux travaux de remplacement ci-dessus, suppression des travaux de mise à niveau du regard existant. Montant initial de la prestation selon position 2.1.10 du marché (€HT) : 735,00

Réfaction de 398,00 €HT à porter en parallèle au marché du lot N°2.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 398,00 €
- Montant TTC : 477,60 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 38 157,20 €
- Montant TTC : 45 788,64 €

### 4) Marché de coordination SPS – avenant n° 1

#### **Nature de l'avenant :**

- Cet avenant a pour objet la prolongation de mission du coordonnateur SPS de fin décembre 2015 à fin juin 2016.

Cette prolongation entraîne une majoration du montant initial du marché.

Montant initial 3 584,00 € HT

Majoration pour prolongation :

(prestations phase suivi des travaux (55%) / 12 mois) x 6 mois  
(1 971,20 €/12) x 6 = 164,267 € x 6 = 985,60 € HT

Soit une majoration de rémunération de 985,60 € HT.

Nouveau montant du marché : 4 569,60 € HT

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le lundi 14 décembre 2015 ;

Considérant que ces avenants ne bouleversent pas l'économie du marché et ne changent pas son objet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 votes favorables et deux abstentions (Monsieur Philippe SCHOEN et Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT) autorise Madame le Maire à signer les avenants précités.

## **ARTICLE 2**

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION 4 N° 214 (0,42 ARE), N°216 (0,23 ARE) ET N°217 (0,16 ARE)**

Madame le Maire informe l'assemblée que la grotte qui se trouve entre la rue de la Gare et la rue de la Poste se trouve sur la propriété privée de Monsieur Anselme FOHRER et Madame FLIELLER Fernande épouse FOHRER domiciliés 7 rue de l'Eglise à Burnhaupt-le-Haut. Ces derniers ont un projet de construction qui nécessite de déplacer la grotte.

En outre, les parcelles cadastrées section 4 n° 216 et 217, inscrites au livre foncier au nom des propriétaires précités, relèvent du domaine public.

Afin de régulariser la situation et en accord avec les propriétaires des terrains, Madame le Maire propose à l'assemblée que la commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées section 4 n°214 d'une contenance de 0,42 are afin d'y installer la grotte, section 4 n° 216 et 217 d'une contenance respective de 0,23 are et de 0,16 are puisqu'elles relèvent du domaine public. L'ensemble de ces acquisitions est proposée au prix de 1€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section 4 n°214, 216 et 217 d'une contenance respective de 0,42 are, 0,23 are et 0,16 are, selon le procès-verbal d'arpentage n°1086 établi le 27 mai 2015 et joint à la présente délibération, au prix de 1 € pour l'ensemble de ces parcelles ;
  
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour parvenir à ces acquisitions.

## **ARTICLE 3**

**OBJET : AVANCEMENT DE GRADE : FIXATION DU TAUX DE PROMOTION**

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs de la commune ;
- Vu l'avis favorable n° AVT F2015.19 du comité technique paritaire en date du 08/12/15 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de promotion selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière administrative			
Rédacteurs	B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Ce taux est applicable à l'effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

## ARTICLE 4

### **OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE**

Madame le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire, dans sa séance du mercredi 9 décembre 2015, a décidé de prescrire un Plan Local Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) suite à la conférence des Maires du 25 novembre dernier. Plusieurs modalités de collaboration entre la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach et les communes membres ont été définies, dont la création d'un Comité de pilotage (« COPIL »), composé d'un représentant par commune qui souhaite y siéger.

Madame le Maire demande à l'assemblée qui souhaiterait représenter la commune de Burnhaupt-le-Haut au sein de ce COPIL qui sera chargé de suivre l'élaboration du P.L.U.I.

Monsieur Claude KIRSCHER répond favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, avec 17 votes favorables et 2 abstentions (Monsieur Claude KIRSCHER qui dispose d'une procuration), le conseil municipal désigne Monsieur Claude KIRSCHER pour représenter la commune de Burnhaupt-le-Haut au sein du COPIL qui sera chargé de suivre l'élaboration du PLUI.

## ARTICLE 5

### **OBJET : REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire rappelle qu'un projet de règlement du conseil municipal avait été soumis à l'assemblée lors de sa séance du 9 novembre 2015. Les observations émises ont été intégrées audit projet qui a été transmis en Sous-Préfecture pour s'assurer de sa conformité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 votes favorables et 4 votes contre (Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Geneviève CALVET, Madame Clarisse BITSCH et Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT) approuve le règlement du conseil municipal dont une copie est annexée à la présente délibération.

## ARTICLE 6

### **OBJET : AFFICHAGE MUNICIPAL ET ASSOCIATIF : REGLEMENT**

Madame Isabelle Anastasi rappelle que la municipalité a mis en place des panneaux spécifiques dans le village qui sont destinés à recevoir de l'affichage municipal et associatif. Ces panneaux sont implantés aux emplacements suivants :

- à l'entrée de Burnhaupt-le-Haut près de la gendarmerie ;
- devant le parking du Foyer Martin Studer ;
- à l'entrée de Burnhaupt-le-Haut en venant de Burnhaupt-le-Bas.

Un projet de règlement sur l'utilisation de ces supports de communication a été établi et est présenté à l'assemblée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement dont une copie est jointe à la présente délibération. Il sera diffusé prochainement à tous les Présidents d'associations locales.

## ARTICLE 7

### **OBJET : CHASSE : AVENANT N°1 AU LOT DE CHASSE N°1**

Madame le Maire informe l'assemblée que le locataire désigné sur la convention de gré à gré de location de chasse 2015-2024 sur le lot n°1 (« Doller ») est la Société Civile de Chasse « LA BRUCH », représentée par Monsieur Aldo DA RIVA, domicilié 12 A rue du Dahlia, 68 260 KINGERSHEIM.

Suite à un changement de statuts et de Présidence, il est nécessaire de mettre à jour cette convention par avenant ; la société civile de Chasse « LA BRUCH » étant devenue l'association de chasse « LA BRUCH » et la Présidence étant désormais assurée par Monsieur Jean-Roch ROBINE, 8 rue de la Fourmi - 68 200 MULHOUSE. Ce dernier a fourni les nouvelles cautions bancaires obligatoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de gré à gré de location de chasse sur le lot n°1 Doller pour la mise à jour administrative précitée.

## **DIVERS ET RETOURS DE COMMISSIONS**

### Territoire à énergie positive et croissance verte

Le Pays Thur Doller est lauréat de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Madame le Maire informe l'assemblée que la commune va bénéficier à ce titre d'aides de l'Etat (63 500€ au total) pour la réalisation de deux projets : la modernisation de l'éclairage public (LED - réducteurs de tension) et l'aménagement d'une plateforme multimodale au Pont-d'Aspach. Madame Claude CAPON s'est rendue à Paris le 13 novembre 2015 pour signer la convention formalisant l'octroi de ces aides financières à la commune en la présence de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

### Gendarmerie

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle avait sollicité Monsieur le Président de la communauté de communes par courrier pour qu'une décision soit enfin prise lors du conseil communautaire du 9 décembre 2015, sur le projet de reconstruction d'une gendarmerie à Burnhaupt-le-Haut. Elle annonce également être intervenue lors de cette séance pour rappeler le caractère indispensable du maintien de la gendarmerie sur la commune, afin d'assurer la sécurité du territoire. Ce dossier sera réexaminé lors du débat d'orientations budgétaires de la communauté de communes.

### Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire propose que la commission « sécurité » se réunisse pour poursuivre le travail d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). La réunion est fixée le lundi 18 janvier 2016 à 20H00.

### Ordures ménagères

Monsieur Claude KIRSCHER annonce qu'une réunion de travail de la commission « ordures ménagères » des deux Burnhaupt sera programmée au courant du mois de janvier 2016.

La séance est levée à 21H55

A Burnhaupt-le-Haut, le 23 décembre 2015

Le Maire,  
Véronique SENGLER